

# **Pionnières du féminisme et du syndicalisme : Léa Roback et Madeleine Parent**

**Dossier thématique réalisé par la Cinémathèque québécoise, en collaboration avec le RéQEF, 2023.**

Ces transcriptions sont tirées des chutes de tournage du film *Madeleine Parent, tisserande de solidarité* (2002), réalisé par Sophie Bissonnette.

## **L'APPUI AUX FEMMES AUTOCHTONES (années 1970 à 1990)**

### **La lutte des femmes autochtones pour conserver leur statut et leurs droits (années 1970 et 1980)**

Madeleine Parent : À la première rencontre des femmes qui a résulté dans la formation du Comité canadien d'action, la première rencontre en 72, Mary Two-Axe-Earley une Mohawk d'ici, de Kahnawake, était venue faire appel à l'appui des femmes à leur cause. La Commission royale d'enquête avait recommandé de rescinder une partie de la loi sur les Indiens qui était une grande injustice pour les femmes qui avaient épousé un homme qui n'était pas un autochtone statué. Il pouvait être autochtone, mais il pourrait avoir perdu son statut, soit parce qu'il avait... il s'était enrôlé dans l'armée canadienne – imaginez si ça lui faisait perdre son statut – ou s'il avait pris une profession ou pour d'autres raisons. Mais aussi, s'il s'agissait d'un Blanc ou d'autres hommes non-statués autochtones. Et alors, une femme qui épousait un tel homme, perdait son statut d'autochtone, elle pouvait être expulsée de la résidence où elle est née et elle perdait différents droits auxquels les autochtones avaient droit. Et alors elle a demandé qu'on appuie la lutte qu'elle et ses compagnes autochtones faisaient pour rescinder cette loi « génocide », vraiment », quand on pense qu'un homme autochtone, sous la même loi, pouvait épouser une blanche et elle devenait autochtone. Et c'est elle, cette femme blanche, qui élevait leurs enfants. Alors d'une part, on voulait éloigner les femmes vraiment autochtones et diluer la part autochtone dans les réserves, complètement en violation des droits des individus, des aspirations de la famille et de la communauté.

Et là, nous avons promis d'appuyer la cause des femmes autochtones pour faire changer cette loi. Ça a pris pas mal de temps. En 1984, nous avons passé proche. Le gouvernement Trudeau avait présenté un bill en chambre, mais il avait tellement retardé à présenter le bill qu'il a été adopté le dernier jour où son gouvernement siégeait et il fallait aussi que ce soit adopté par le Sénat. Les gens sont montés au Sénat quand le bill a été adopté en chambre, en troisième lecture, et au Sénat il fallait l'unanimité. Or, un des sénateurs autochtones que Trudeau avait assez récemment nommé, s'est opposé à l'unanimité puis le bill est tombé. Et là, ça a été la fermeture de la session et on a annoncé les élections générales. Il fallait donc recommencer et là, nous avons le gouvernement Mulroney au pouvoir. Et tous les trois partis – NPD, libéral, Conservateur – avaient promis, si chacun était élu, de rescinder la section discriminatoire et d'introduire un bill approprié. Alors, Mulroney avait un ministre qui a présenté un bill. C'était moins complet que le bill précédent, mais c'est tout ce qu'elles ont pu avoir. Et les femmes autochtones – Mary Two-Axe-Early, pour une, Gail Stacy Moore,

qui était vice-présidente des Femmes autochtones du Québec dans le temps, Jenny Margetts en Alberta, Caroline Ennis au Nouveau-Brunswick avec les Malécites et toute une délégation – d’abord, ont fait du lobbying avec les membres fédéraux du Parlement dans leurs circonscriptions respectives et on a eu des délégations et du lobbying à Ottawa. Nous, dans le Comité canadien d’action sur le statut de la femme, le CCA-NAC, comme on l’appelle, nous prenions une position d’appui. Nous n’avons jamais initié une demande. Ce sont les femmes autochtones qui ont initié la demande et toutes les autres. Et nous, on les appuyait. Et c’était tentant, des fois, pour quelques-unes de nos compagnes non autochtones, de critiquer les femmes autochtones et d’avoir des idées supposément géniales. Mais c’était *leur* cause. Elles avaient combattu pendant de nombreuses années et pour ma part, et d’autres avec moi, nous avons insisté que c’est elles qui décidaient de leur demande. Et pour les stratégies, on pouvait consulter avec elles, mais c’est encore elles qui avaient le dernier mot, et c’est comme ça que ça s’est passé.

Les hommes autochtones au pouvoir et le Grand chef des autochtones à ce temps-là, un Albertain nommé... oh j’oublie là... était opposé à ce que les femmes aient plus de droits et ils ont fait beaucoup de travail. Ils nous ont traqué un peu partout, devant les comités parlementaires et dans différentes sessions, et ils ne voulaient pas que ce soit changé. Mais la campagne a été forte. Les femmes ont appuyé très vigoureusement la position des femmes autochtones. Et finalement, en 85, le bill est passé selon lequel une femme autochtone qui épousait un homme non statué autochtone gardait ses droits d’autochtone. une femme qui les avait perdus parce qu’elle était déjà mariée à un homme non statué, regagnait, moyennant une demande en forme, qui s’avérerait des fois un peu compliquée, parce qu’il fallait trouver le certificat non seulement des noces, mais de mariage, mais aussi le certificat de naissance de la personne. Et ce n’est pas tout le temps que les curés avaient pris de placer dans les archives les bons noms. S’il y avait un nom autochtone qu’ils reconnaissaient pas, il y en avait qui donnaient un autre nom à la personne. Sa famille le savait pas. Et quand on a essayé de retrouver ces documents-là, il a fallu faire toutes sortes de travail dans certains cas, pour voir quel était son vrai nom, quel était le nom que le curé ou l’officier leur avait donné, parce que lui il cherchait pas à connaître la langue autochtone qu’il parlait, et authentifier ces documents. Mais enfin, elles ont pu recouvrer leur statut.

Pour les enfants de ces femmes, ça n’a pas été juste. Ils pouvaient recouvrer leur statut d’autochtone, les enfants à la première génération. Mais leurs enfants, c’est à dire les petits-enfants de cette femme n’avaient pas droit. Et ces enfants-là, comme la mère, n’étaient pas nécessairement admises dans leur communauté, parce que plus ou moins en sourdine, en même temps que le gouvernement a passé la loi pour permettre à ces femmes de reprendre leurs droits des autochtones, il a fait une entente avec les chefs selon laquelle les chefs et les conseils de bande avaient plus de pouvoir qu’avant, c’est-à-dire qu’ils pouvaient refuser à cette femme le droit de rentrer chez elle. Alors c’était un peu comme un coup de Jarnac dans le dos, malgré que d’une part, on nous faisait une concession; d’autre part, on nous enlevait certains droits. Et cette situation-là existe encore, on l’a jamais... elles ont jamais pu reprendre ce droit. Certaines réserves indiennes ont accueilli ces femmes sans difficulté. Mais certaines réserves qui sont sur des emplacements où il y a beaucoup de richesses naturelles, par exemple là où il y a du pétrole ou du gaz naturel, dans certaines sections de l’Alberta, ils ont absolument refusé d’accepter le retour de ces femmes et elles se trouvent encore à l’extérieur.

Mais il était arrivé aussi qu’il y a un changement démographique chez les autochtones, alors qu’à ce temps-là, la majorité des femmes autochtones étaient dans les réserves, aujourd’hui, la majorité des femmes autochtones sont à l’extérieur des réserves. Et un des combats qu’elles ont à faire, c’est de reprendre leurs droits autochtones à l’extérieur. Et

encore une fois, il y a une difficulté avec les chefs, qui sont satisfaits de voir que toutes les subventions viennent de leur côté pour les réserves et qu'il y ait très peu pour les femmes à l'extérieur. Alors, c'est un autre combat. Et il y a un comité de femmes autochtones au sein du Comité canadien d'action, NAC, qui essaie de les appuyer dans des demandes de ce côté-là. Mais ça a été une victoire importante. Et il faut souligner que la Loi sur les Indiens, qui déqualifiait ces femmes, a été passée en 1867, à peu près au temps où le gouvernement Macdonald a établi le Dominion du Canada, donnant à notre bourgeoisie plus de pouvoir qu'ils avaient avant, étant donné qu'on avait un statut plus colonial encore, et que c'est le gouvernement Macdonald qui avait adopté cette loi dans un parlement où il n'y avait aucune femme, comme de raison, et où il n'y avait aucun député autochtone non plus. Alors ça a été une loi arbitraire. Et à ce temps-là, beaucoup de gouvernements croyaient que le génocide des autochtones était possible et c'était une loi génocidaire. Mais ça n'a pas développé comme ils le croyaient et les Autochtones ont survécu. Comment, il fallait avoir beaucoup de courage et d'endurance. Mais c'est ce qui était arrivé et leur population a augmenté. Et aujourd'hui, avec les chartes des droits, partis inspirés des Nations-Unies, ils peuvent réclamer plus de droits, même si on tarde beaucoup à reconnaître leurs droits.

### **Le long combat de Mary Pitawanakwat contre le racisme (1984-1995)**

Madeleine Parent : Il y a aussi une deuxième lutte très importante de femmes autochtones que nous avons appuyées. C'est la lutte de Mary Pitawanakwat. C'est une femme, c'était une femme ojibwé, de l'Île Manitoulin, qui avait obtenu un emploi avec le secrétariat d'État comme consultante pour les groupes autochtones dans les réserves, en Saskatchewan. Et elle allait dans toutes les réserves. Elle n'allait pas chez les groupes urbains d'Autochtones, mais elle avait un dossier très très chargé. Il fallait prendre le chemin... les chemins de campagne, partout en Saskatchewan, visiter avec les groupes autochtones dans leurs réserves. Et c'est elle qui les conseillait et qui les aidait à obtenir des subventions du gouvernement fédéral pour des activités d'éducation, de récréation, de santé, des activités culturelles. Et elle était leur aviseur principal et leur conseillère. Elle aimait beaucoup ce travail, mais il fallait travailler seule. Au département d'État, en Saskatchewan, il y avait à peu près deux douzaines d'employés et elle était la seule qui était d'apparence autochtone. Il n'y en avait pas d'autres. Il y avait une autochtone, mais ça ne paraissait pas vraiment et on la considérait comme une blanche.

Or, au début, elle a commencé en 1979, ça allait très bien. On était contentes de son travail et on la félicitait. Rendu à un certain point, peut-être un an et demi après, on a commencé à la critiquer sur beaucoup de choses. Il y a eu un changement dans la direction et on disait que son travail était moins bon. À un moment donné, on lui a demandé un rapport sur certains dossiers, elle est allée aux filières, à la documentation, elle trouvait pas ses papiers. Alors on l'a accusé de ne pas avoir d'ordre dans ses papiers, alors que plus tard, un témoin a témoigné que quelqu'un de la direction avait enlevé ces dossiers-là du système de documentation. Donc c'est un piège. À un certain moment, il y a eu des... on a fait de l'humour aux dépens des autochtones, ce qui non seulement l'embarrassait, mais l'insultait, l'humiliait. Et elle a trouvé difficile parce qu'elle était déjà... elle était assez jeune. Elle s'est défendue, mais à mesure que ça continuait et que les remarques étaient... par exemple, quand elle est revenue avec une Blanche d'une réunion d'autochtones et qu'elle est allée reconduire cette collègue du gouvernement chez elle, son mari a dit à sa femme devant Mary Pitawanakwat : « Ils t'ont pas scalpé toujours? ». Et il y avait un tas de choses comme ça qui revenaient, qui vraiment étaient très très difficiles à prendre et qui démontraient la discrimination qui s'exerçait là.

À un moment donné, son gérant l'a appelée, il lui a dit : « Dans telle réserve que tu conseilles, on entend dire qu'il y a peut-être de la drogue. Comme tu vas là, je veux que tu fasses des recherches pour que tu nous fasses rapport ». Alors elle dit : « bien non, je peux pas faire ça. Moi, je suis conseillère pour ces gens-là. Je ne suis pas une police ». Alors, il a absolument insisté : « Tu vas le faire, tu vas travailler et faire ce travail de police et tu me feras un rapport ». Elle a complètement, complètement refusé. Elle a posé un grief par son syndicat. Finalement, après à peu près six ans et demi de travail, on l'a congédiée pour incompetence. Alors qu'au fond, elle avait les dossiers les plus gros, pour toute la province en tant que conseillère de ces gens. Elle est venue à nous – on avait une conférence à Winnipeg en 85 ou à peu près – et elle est venue nous voir. Puis elle s'est levée dans l'assemblée générale, puis elle a fait une critique, qui était d'ailleurs une bonne critique. Mais c'était sa manière de... parce qu'elle avait... elle savait qu'il fallait qu'elle se défende. Puis quand elle arrivait quelque part, des fois, au lieu de faire une demande et de présumer qu'elle soit bien reçue, elle le faisait d'une façon défensive, mais c'était pas insultant. Et au fait, sa critique était bien posée. Alors tout de suite après l'assemblée d'ouverture où elle avait dit son mot, je suis allée la voir. Puis j'ai dit : « Je voudrais discuter avec toi. Je fais partie du Comité des femmes autochtones et on pourrait se voir après la session, ce soir ». Ce que nous avons fait vers, je sais pas vers 10 h, 10h30 du soir. On a eu une longue discussion où d'abord j'ai discuté de sa critique, puis elle avait raison, c'était quelque chose qu'il fallait que nous on corrige. Par exemple, c'était appelé, notre comité s'appelait le Comité des femmes autochtones. Et j'avais hérité de ce titre-là comme présidente, que j'aimais pas, puis elle a dit : « Je vais là. Je viens ici. Je vais rencontrer la présidente du Comité des femmes autochtones, puis j'ai affaire à une Blanche! ». Alors, elle avait parfaitement raison. Puis on a rebaptisé notre comité, le Comité d'appui aux femmes autochtones. Alors qu'il y avait des femmes autochtones en petit comité et d'autres, des Blanches qui les appuyaient. Et ça nous a aidé à discipliner nos gens aussi pour qu'elles comprennent que nous, on n'initiait pas, on appuyait.

Alors on a discuté de cette question-là, puis il était presque minuit et j'ai dit : « Bon, bien, on va aller se coucher ». Elle dit : « Je vais être congédiée ». J'ai dit : « Comment? Pourquoi? ». Alors là elle m'a expliqué – là je pense qu'il était rendu presque 1h du matin – bien, j'ai dit : « On a besoin d'aide pour ça ». Alors, j'ai dit : « Demain matin, on commence à 8 h pour une session spéciale. Si tu peux être là, cherche-moi. Et puis je parlerai à la vice-présidente du NAC. On a besoin de son appui entre cette session spéciale et la session régulière et je suis sûre qu'elle va t'appuyer aussi et puis ça va être parti ». Alors le lendemain, j'entre dans cette session et j'entends quelqu'un approcher une chaise derrière moi, c'était Mary Pitawanakwat. Et nous avons eu une réunion à trois avec la vice-présidente, Lynn Kay à ce temps-là, qui était très très bonne, et on lui a promis de l'appuyer et de travailler avec elle. Elle est retournée chez elle en Alberta et elle a dit à une de ses amies : « Enfin, je sais que je vais avoir de l'appui ». Et elle m'a dit plus tard, quand je la connaissais beaucoup mieux, elle dit : « Ce qui m'a étonnée et rassurée, c'est que tu m'as pas fait passer un grand interrogatoire. Tu m'as cru tout de suite ». Et on a pu travailler. Elle dit « Chaque fois qu'on s'adresse aux gens qui sont pas des nôtres, on commence à questionner "Tu as dû faire quelque chose de mal. Pourquoi as tu été congédiée ? " ». J'ai dit : « Je sais qu'il y a de la discrimination contre les autochtones. Et ce que tu m'as dit était assez simple et assez clair et je n'avais pas besoin de te poser d'autres questions; c'était évident ». Mais ça a été très, très dur.

Quelques mois plus tard, comme elle l'avait prédit, elle a été congédiée après six ans et demi d'un gros travail pour incompetence. Alors pour elle, c'était une honte et c'était encore une fois reportée sur les Autochtones, qu'on traitait injustement. Tous les crimes, toutes les ignorances, toutes les erreurs qui n'existaient pas nécessairement, mais dont on les affublait

quand on voulait se débarrasser d'eux. Et au gouvernement on s'est débarrassé de beaucoup d'Autochtones comme ça, qu'on a accusés injustement ou qu'on a découragés, à mesure qu'ils trouvaient qu'ils étaient traqués, qu'on disait toujours qu'ils avaient tort, qu'on les aidait pas. C'est comme ça que ça se passait quant au traitement des Autochtones par le gouvernement, dans bien des ministères. Et il y a eu des statistiques qui ont démontré que beaucoup, beaucoup d'Autochtones quittaient, ou étaient congédiés, en proportion beaucoup plus élevées que pour les autres groupes. Et c'était tout à fait injuste. Ce qui arrivait, c'est que des employés ou des gérants ou des personnes en autorité du gouvernement les poussaient dehors, leur rendaient la vie impossible ou qu'ils sabotaient leur travail, comme par exemple de vouloir forcer Mary à être agent de police contre des Autochtones qu'elle devait conseiller. Ou pour d'autres raisons, en sabotant leur travail et alors, beaucoup, beaucoup de ces gens-là ne restaient pas. Mais Mary elle, était tellement indignée de l'injustice qu'on lui faisait, d'autant plus qu'elle avait deux jeunes enfants qui se faisaient dire à l'école : « Bien, ta mère est une bonne à rien. Elle s'est fait congédiée. Elle doit être ivre » ou différentes choses comme ça, qu'elle voulait absolument combattre. Mais elle travaillait sous une tension terrible. Et ce qui était arrivé, par exemple, c'est qu'à un certain moment, elle a eu une tumeur au sein et il y a eu une légère opération et ça ne guérissait pas. Ça continuait de couler, de couler, de couler. Et finalement ça a cessé quand elle s'est sentie assurée d'être appuyée. Mais elle a poussé le grief sur un congédiement qu'elle jugeait pour être injuste. Et c'est allé à l'arbitrage. Or l'arbitre, qui était un avocat francophone, je pense qu'il venait de l'Alberta, alors que son gérant était un autre francophone en autorité. L'arbitre a appuyé le gérant, jusqu'à dire dans sa décision que, par exemple, par rapport au mandat de policière, que... et aussi au congédiement de Mary, que le gérant avait le droit de faire erreur, pourvu qu'il fasse pas exprès, c'est-à-dire qu'il soit de bonne volonté. Alors ça, c'est par rapport à d'autres lois des maîtres et des serviteurs « Masters and Servants Act » d'avant les années de la Charte des droits et libertés, alors qu'un maître pouvait congédier un bon serviteur s'il le faisait dans l'erreur. Et ça ne s'appliquait plus! Alors il y a tout de même un certain intérêt à l'arbitrage. C'est que l'avocat, l'arbitre, a pris en note beaucoup des faits qu'il a donnés alors... Et ces faits, que lui a interprétait sous la Loi des maîtres et serviteurs comme n'étant pas illégaux, étaient des faits qui aujourd'hui, démontrent... pouvaient prouver que Mary n'avait pas tort, au contraire.

Alors, après avoir perdu l'arbitrage, puis il fallait qu'elle aille à l'arbitrage... elle pouvait pas aller à la Commission des droits de la personne sans passer par l'arbitrage, parce qu'il y avait un syndicat. Et le syndicaliste qui l'a défendu a été très loyal. Il a tout fait pour la défendre. Mais il y avait une collusion là, plus haut, qui fait qu'elle a perdu sa cause. Alors là, elle a fait une demande d'avoir un comité qui siégerait sur son cas de la Commission des droits de la personne. Ça a retardé, retardé, retardé. Et la Commission a fini par dire : « Bien, votre camp a déjà été jugé à l'arbitrage, vous avez pas de cause ». Ce qui était faux, ce qui était illégal. Pourquoi existaient-ils si ce n'était pas pour appliquer et la Déclaration des Nations Unies et la position pertinente à cette déclaration dans la Commission des droits... la Loi sur les droits de la personne? Alors, il a fallu qu'elle aille en cour pour que la cour ordonne à la Commission des droits de la personne de nommer un comité sur son cas et de l'entendre. Autre retard, pendant ce temps-là sa maladie progressait. Pendant ce temps-là sa réputation restait salie. Et ses enfants... et elle restait sans emploi. Elle a gagné un coup. Là, si je me rappelle, la Commission des droits est allée en Cour d'appel contre le jugement de la cour en Première instance. Ils ont perdu en Cour d'appel, Mary a gagné et il y a eu l'ordre d'avoir un comité.

Sans trop d'enthousiasme, les directeurs de la Commission des droits de la personne ont nommé un comité pour entendre. Et là, le gouvernement, je pense c'était le Département de la justice, est allé en cour pour porter... demander une injonction contre Mary Pitawanakwat,

la plaignante, contre la Commission des droits de la personne et contre le Comité spécial qui avait été nommé. C'est dire combien il s'acharnait à la laisser dehors et en même temps à donner une leçon aux autres Autochtones, « Vous faites mieux d'obéir parce que votre job n'est pas en sécurité ». Alors ç'a continué et malheureusement sa maladie faisait toujours des ravages. En cours de route, à des mauvais tournants dans le juridique, elle s'est découragée beaucoup, elle a été déprimée, elle a voulu laisser avancer sa maladie comme une manière de suicide. Et il fallait vraiment l'aider à se relever et à vouloir continuer la bataille. Mais elle l'a fait et elle a continué quand même. Quand le comité nommé par la Commission des droits de la personne a rendu un jugement, ils ont été obligés de dire qu'elle avait été congédiée injustement, mais ils ont dit : « Il faut qu'elle soit reprise en emploi, mais pas en Saskatchewan, parce que ç'a causé trop de problèmes ». Comme si elle était responsable de son congédiement injuste. Alors là, il y a des gens qui ont dit : « Eh bien, tu as gagné, sois satisfait de ça ». Puis elle m'a appelé et dit : « Qu'est-ce que tu penses ? ». Bien j'ai dit : « Toi, qu'est-ce que tu veux faire ? ». « Ben, elle dit, je veux continuer la cause ». J'ai dit : « Continue, nous a va t'appuyer ». Et il y a des gens qui trouvaient que c'était bien risqué, le peu qu'elle avait gagné. Mais non! C'était une question de principe.

Alors que, de cours en causes, en cours, en causes, elle a fini par avoir un jugement, final, selon... et la Commission des droits de la personne elle-même a été obligée de l'appuyer en cour, à la fin. Et là, elle a gagné. Et le juge a dit que le comité nommé par la Commission des droits de la personne avait été injuste en prétendant qu'elle était responsable de son malheur, quand elle ne l'était pas, et qu'il fallait qu'ils s'entendent avec elle et ses avocats pour la rembourser et surtout, la reprendre au travail. Alors là, il y a eu d'autres discussions et les gens du gouvernement ont proposé de lui donner le plus haut montant qu'ils ont proposé de lui payer c'était 160 000 \$ en remboursement. Mais elle avait perdu beaucoup, beaucoup de salaire. Et puis elle a dit : « Non. Moi, je dis que le minimum que je vais accepter, c'est 200 000 \$, non taxables, et aussi que je puisse retourner au travail, étant entendu que je suis malade et que j'ai droit aux congés de maladie et aux compensations qui vont avec ». Alors « Oh non! c'était pas ça » et le reste. Finalement, elle a gagné. Ils ont été obligés de céder et nous avons fêté ça ensemble : son syndicat, l'Alliance de la fonction publique du Canada, qui lutte maintenant sur l'équité salariale, par exemple, et nous, du NAC, l'organisation des femmes, et ceux et celles qui l'avaient aidée. De sorte qu'elle est retournée au travail, il y a eu une petite célébration, puis elle était très, très malade. Puis elle a eu son argent et aussi ce qui lui revenait plus tard, en congé de maladie, qu'elle a employée. Parce qu'à son retour, elle était si malade que des fois elle travaillait quelques jours, des fois elle allait pour une heure puis il fallait qu'elle retourne chez elle, malade. Et en tout cas, la famille, les enfants et tous se sont sentis fiers de leur mère qui avait toujours combattu, qui était toujours convaincue, qu'il fallait... qu'elle pouvait pas céder, qu'elle pouvait pas prendre la moitié de ce qui était offert, et accepter qu'elle était responsable pour tout ça.

Alors elle est... elle était complètement réintégrée. Mais elle est morte tôt après et elle a été... il y a eu deux services à Régina, où elle était et nous sommes montés ensuite dans la réserve, à l'Île Manitoulin, où elle a eu une dernière cérémonie et un enterrement dans le cimetière de sa réserve. Et ç'a été... je pense que, pour le gouvernement aussi, ça a été un exposé de l'injustice qu'ils font aux Autochtones et du fait qu'ils font tout pour en faire des espions contre leur propre peuple et que pour ça, ou pour d'autres raisons discriminatoires, les Autochtones subissent beaucoup, beaucoup d'injustices aux mains du gouvernement. Ç'a été pas mal publicisé et d'autant plus que, à chaque congrès du NAC, du mouvement des femmes, au congrès annuel, on faisait du lobbying auprès du gouvernement et des autres partis politiques. Et jusqu'à à peu près un mois avant sa mort, elle est venue à tous

les congrès annuels, elle s'est levée et elle a parlé ou une de nous a parlé pour elle, face au gouvernement. Et quand elle était à peu près à un mois, ou six semaines de sa mort, elle est venue encore. Elle avait l'air d'un cadavre et elle a confronté le ministre de la Justice, puis elle a dit : « Regardez-moi, c'est ce que vous m'avez fait ». Elle a eu un courage, puis elle est partie.... Elle était dans une chaise roulante à ce temps-là. Et puis elle est allée mourir chez elle.